



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Communiqué fédéral

Action du 6 mars

Ministère : Le ministre d'Etat M. Borloo ; Le Directeur de Cabinet M. Frémont ; Le Conseiller social M. Mortelecq ; Le Secrétaire général M. Lallement ; La Directrice générale DGPA Mme Jacquot-Guimbal.

CGT : Nicolas Baille ; Willy Garing ; Patrick Fabre ; Francis Combrouze.

Le ministre Jean Louis Borloo a reçu la fédération CGT de l'équipement et de l'environnement ce jour pendant deux heures et demi. Elle faisait suite à la réunion du 21 février et nous sommes en mesure aujourd'hui de vous apporter des éléments importants pour le devenir du ministère et de ses personnels.

Beaucoup d'entre vous ont pris connaissance des courriers du ministre des 21 et 22 février. Notre analyse sur ces deux courriers :

- 1- réponses positives sur le maintien du MEDAD (*Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables*) et de ses Services déconcentrés alors même que dans le cadre de la RGPP (*révision générale des politiques publiques*) s'était le démantèlement qui était l'ordre du jour :
 - DREDAD avec l'ensemble des compétences DRE – DRIREN et DRIRE avec les groupes de subdivisions.
 - DDEA avec les compétences Logement.
- 2- les réponses sont validées par le Président de la République et le Premier ministre. Elles constituent indéniablement des points d'appui pour la pérennité et la cohérence de notre ministère.

SERVICES

L'entrevue de ce jour donne du contenu à ces courriers sur un certain nombre de points essentiels, aussi nous sommes en mesure d'apporter des réponses du ministre :

DIR (*Direction interdépartementale des routes*) : Pas de création d'agence de la route. Maintien des 11 DIR et création d'un groupe de travail pour un cadrage national : Condition de travail, organisation et hygiène-sécurité.

RST (*Réseau scientifique et technique*) : C'est un atout majeur du ministère. Aucune remise en cause fondamentale de sa structure. Son implantation territoriale participe de ses atouts.

SN (*Services de navigation*) : SN maintenus sans transfert des personnels vers VNF.

Parcs : Maintien du calendrier prévu dans la mise en œuvre (lettre de mission du ministre à Courtial).

DGAC (*Direction générale de l'aviation civile*) : Maintien de la DGAC unie dans la Fonction publique d'Etat

Secteur maritime : Création d'une Direction de la mer puissante et constitution d'un CTP Mer au 2^{ème} semestre.

Secteur Environnement : Ouverture d'une négociation pour revaloriser les statuts des contractuels des établissements publics pour alignement sur le statut des personnels Agence de l'eau. Amélioration indispensable de la gestion des corps ATE et TE.

Administration centrale : Les effectifs existants vont enfin être notifiés et des fiches de postes seront établies pour toutes affectations. Les implantations immobilières parisiennes seront à l'ordre du jour du CTPC du 20 mars prochain.

MISSIONS

Permis de conduire : Reste de la compétence MEDAD

Permis de construire : La réforme envisagée par la RGPP n'est plus d'actualité.

Pas de création de nouvelles Agences : Route, Eau, Biodiversité,.....

CATEGORIEL

- 1- Pour tous les personnels, alignement sur le niveau le plus élevé des régimes indemnitaires applicables au MEDAD. Réponse du ministre : accord sur le principe mais pas d'engagement sur le volume, ni les délais.
- 2- Filière spécifique des réseaux et infrastructures (RBA, VN, PM) dans la FPT : Pour la première fois le ministre s'engage à porter cette revendication auprès du ministère de l'Intérieur. Nous avons demandé et obtenu la tenue d'une réunion commune MEDAD/Intérieur/ADF/CGT : accord sur le principe.
- 3- Complément prime de rendement et protocole fonction publique sur les salaires pour les OPA. Le ministre s'engage à trouver des réponses positives.
- 4- Bonification de 25% des années passées dans le service actif et assimilé : le ministre s'engage à prendre en compte cette revendication et à défendre ce dossier à la fonction publique. 1^{er} réunion le 13 mars.
- 5- Extension du décret « amiante » à l'ensemble des agents du MEDAD : accord du ministre.
- 6- Action sociale : Accord maintien de l'arrêté de 1985 et accord décharge des présidents de CLAS.

Pour la CGT, ce positionnement et ces réponses sont complémentaires aux courriers des 21 et 22 février derniers. Ces réponses apportent du contenu aux premiers engagements du ministre sur la structure du MEDAD. C'est aussi des premières réponses et des perspectives nouvelles en terme catégoriel pour les personnels qui restent à concrétiser dans les semaines et mois à venir.

Si nous prenons acte de l'ensemble de ces éléments, il reste à donner du muscle au ministère, au fonctionnement des services au quotidien et la situation des personnels : effectifs, crédits et matériels afin que ces engagements se traduisent en terme de service public sur le terrain.

Que ce soit sur les moyens prévus par le projet de loi de programme sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ou sur les budgets annuels 2009-2011. Nous n'avons eu aucun chiffrages/indicateurs et avons été renvoyés à des arbitrages à venir du Gouvernement.

Sur les salaires et pouvoir d'achat qui sont une des préoccupations majeures des personnels, nous avons fait remonter un profond mécontentement. Sur les questions : emploi, salaire, service public et nouvelles décisions RGPP, il est indispensable que la manifestation du 6 mars établisse un puissant rapport de force afin de transformer l'essai vis-à-vis des engagements du ministre dans la vie réelle des services et des personnels.

Ensemble, nous venons d'obtenir des premières avancées.

Ensemble avec la manifestation du 6 mars gagnons contre la RGPP et pour des moyens.

Rassemblement à 11h00 Boulevard Saint-germain (MEDAD) puis la manifestation partira à 12h30 pour aller Place Saint Augustin (Ministère de l'Intérieur).

Montreuil, le 29 février 2008.